



**Formacode(s) :****Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis**

## 1- Contribution à la mise en œuvre d'un projet de médiation

- Participation à la définition des conditions de réalisation, à l'organisation d'expositions, de parcours de visite dans les musées et les sites.

- Inventaire des œuvres à présenter en fonction du thème choisi

Contribution à la promotion et à la valorisation du projet, des œuvres présentées

2- Participation aux travaux de recherche opérationnelle de terrain (fouilles et post-fouilles) en archéologie préventive.

- Recueil de données et traitement à l'aide d'outils scientifiques et informatiques.

3- Analyse des documents artistiques, archéologiques et patrimoniaux dans le cadre d'opérations d'inventaire ou de mise en valeur muséographiques, d'expositions ou dans le cadre d'études d'impact d'aménagements publics ou privés.

- Classement de ces documents selon la méthodologie employée

- Analyse la documentation historique, iconographique ou archéologique disponible

- Gestion et traitement de documents d'archive

- Analyse et interprétation de résultats dans une perspective d'explication théorique.

- Participation à la rédaction d'ouvrages d'art portant sur de vastes domaines (architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs, objets archéologiques...) et couvrant la Préhistoire et les périodes antique, médiévale, moderne et contemporaine.

- Conception de documents d'accompagnement de visites

- Production de synthèse critique à partir d'informations politiques, sociales, culturelles.

## 1- Contribution à la mise en œuvre d'un projet de médiation

- Participation à la définition des conditions de réalisation, à l'organisation d'expositions, de parcours de visite dans les musées et les sites.

- Inventaire des œuvres à présenter en fonction du thème choisi

Contribution à la promotion et à la valorisation du projet, des œuvres présentées

2- Participation aux travaux de recherche opérationnelle de terrain (fouilles et post-fouilles) en archéologie préventive.

- Recueil de données et traitement à l'aide d'outils scientifiques et informatiques.

3- Analyse des documents artistiques, archéologiques et patrimoniaux dans le cadre d'opérations d'inventaire ou de mise en valeur muséographiques, d'expositions ou dans le cadre d'études d'impact d'aménagements publics ou privés.

- Classement de ces documents selon la méthodologie employée
- Analyse la documentation historique, iconographique ou archéologique disponible
- Gestion et traitement de documents d'archive
- Analyse et interprétation de résultats dans une perspective d'explication théorique.
- Participation à la rédaction d'ouvrages d'art portant sur de vastes domaines (architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs, objets archéologiques...) et couvrant la Préhistoire et les périodes antique, médiévale, moderne et contemporaine.
- Conception de documents d'accompagnement de visites
  
- Production de synthèse critique à partir d'informations politiques, sociales, culturelles.

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

N : Administration des entreprises

O : Administration publique

R : Arts, spectacle

S : Autres activités de service (associations)

J : Info-com

- Technicien de l'archéologie préventive
- Agent des fonctions publiques
- Agent des offices du tourisme et autres organisations dédiées à la mise en valeur patrimoniale et/ou touristique.

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

G1102 : Promotion du tourisme local

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1207 : Intervention socioéducative

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X   |     | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| En contrat d'apprentissage                                       | X   |     | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| Après un parcours de formation continue                          | X   |     | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> </ul>  |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|   |   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>  |
| En contrat de professionnalisation          | X |  | <p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| Par candidature individuelle                | X |  | <p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X |  | <p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une majorité d'enseignants-chercheurs</li> <li>- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.</li> </ul>                        |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|                                    |                                     |

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Aix Marseille Université (Aix-Marseille) : arrêté du 15/09/2014

Université de Franche-Comté (Besançon) : arrêté du 04/11/2014

Université Montaigne (Bordeaux 3) : arrêté du 11/02/2014

Université de Bretagne Occidentale (Brest, UBO) : arrêté du 16/09/2014

Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) : arrêté du 09/09/2014

Université de Bourgogne (Dijon) : arrêté du 17/10/2014

Université Mendes France (Grenoble 2) : arrêté du 30/09/2014

Université Lille 3 : arrêté du 09/09/2014

Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014

Université Lumière (Lyon 2) : arrêté du 05/09/2014

Université Paul Valéry (Montpellier 3) : arrêté du 17/09/2014

Université de Nantes : arrêté du 05/09/2014

Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) : arrêté du 13/10/2014

Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10) : arrêté du 06/11/2014

Université Paris-Sorbonne (Paris 4) : arrêté du 15/09/2014

Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau) : arrêté du 25/11/2014

Université de Perpignan : arrêté du 04/09/2014

Université de Poitiers : arrêté du 17/10/2014

Université de Rennes 2 : arrêté du 22/04/2015

Université de Strasbourg (UNISTRA) : arrêté du 30/09/2014

Université Jean Jaurès (Toulouse 2) : arrêté du 17/09/2014

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Code de l'éducation : articles L 613-3 **et L 613-4**

**Références autres :**

Licence : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Aix Marseille Université](#)

[Université de Franche-Comté](#)

[Université Montaigne](#)

[Université de Bretagne Occidentale](#)

[Université Blaise Pascal](#)

[Université de Bourgogne](#)

[Université Mendes France](#)

[Université Lille 3](#)

[Université Lumière](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Panthéon-Sorbonne](#)

[Université Paris Ouest Nanterre La Défense](#)

[Université Paris-Sorbonne](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Rennes 2](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université Paul Valéry](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Jean Jaurès](#)

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**